

# **ATTRIBUTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS**

## **ACADÉMIE FOOTBALL MACI (AFM)**

Conformément aux Statuts relatifs au **Bureau Exécutif**

AFM\_STATUTS\_RI\_OFFICIELLE\_25\_1... les Vice-Présidents assistent le Président dans l'exercice de ses fonctions et exercent les missions qui leur sont confiées par délégation.

---

### **1e Vice-Président**

#### **Mission Générale**

Assister directement le Président dans la conduite stratégique et institutionnelle de l'Académie et assurer son remplacement en cas d'empêchement.

#### **Attributions principales**

##### **1. Suppléance du Président**

- Remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement.
- Préside les réunions sur délégation.
- Représente l'AFM sur mandat écrit.

##### **2. Appui stratégique**

- Contribue à la définition des orientations générales.
- Participe à la supervision des Directions Nationales.
- Veille à la cohérence institutionnelle.

##### **3. Coordination transversale**

- Facilite la circulation de l'information entre :
  - le Président
  - le Bureau Exécutif
  - les Directions Nationales

##### **4. Suivi des partenariats**

- Appuie les démarches d'agrément et de reconnaissance institutionnelle.
- Contribue à la consolidation des relations institutionnelles.